



PUBLIC

Personnel électricien en charge travaux, d'interventions ou de consignation dans les locaux ou installations électriques en BT et/ou en HT.

PRÉ-REQUIS

Avoir 18 ans.

Être reconnu apte par la médecine du travail.

Maîtrise orale et écrite de la langue française.

Être obligatoirement muni des

équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures de sécurité...) pour effectuer les travaux pratiques du stage.

Disposer d'une formation en tant qu'électricien ou d'une expérience en entreprise équivalente.

DURÉE 1.5 jours

EFFECTIF 8 personnes

MOYENS ET METHODES

PEDAGOGIQUES :

Voir programme ci-dessous

FORMATEURS

Formateurs qualifiés

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Rappel sur :

- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions de sécurité électrique et des risques présentés par les installations et équipements BT.
- Effectuer des travaux sur une installation électrique.
- Effectuer une intervention sur une installation électrique.
- Effectuer la consignation électrique d'un ouvrage en vue de travaux électriques.
- Appliquer les consignes de sécurité liées aux manœuvres de réarmement effectuées sur des installations et équipements électriques en BT et HT.
- Permettre à l'employeur de délivrer à son personnel un titre d'habilitation BR, B1, B2 ou BC.
- Rendre compte de son activité.

EVALUATION ET VALIDATION

- Une évaluation des acquis théoriques et pratiques est réalisée en fin de formation en vue de la remise d'un titre d'habilitation par l'employeur selon le référentiel et les modalités d'évaluation de la Norme NF C 18-510.
- Pour valider le cursus de formation, il convient de réussir les tests théoriques et pratiques.
- Un « avis après formation » à la préparation de l'habilitation du personnel est transmis à l'employeur sur la base de l'évaluation des acquis du stagiaire visé par le formateur.
- Le renouvellement de l'habilitation électrique est obligatoire avec une périodicité recommandée de 3 ans.
- Cette formation est sanctionnée par une « Attestation individuelle de fin de formation ».
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés

Le contenu et la durée de la formation résultent des symboles d'habilitation visés, du niveau de connaissance et d'expérience de la personne à former, des circonstances que les intéressés sont appelés à rencontrer (opérations, types d'ouvrages, d'installations, nature des risques, niveaux de responsabilité, etc.) Pratiques professionnelles réalisées sur des installations représentatives de l'environnement de travail habituel de l'apprenant.

Cette formation est conforme à la norme NF C 18-510.

Programme détaillé sur demande

Site internet : www.manmatformations.com

Siège : MAN-MAT Formations 58 avenue Georges Clemenceau - 94700 MAISONS ALFORT

Tél. : 06 50 34 62 41 - Courriel : manmatformations@gmail.com

N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR67825021264

SASU au capital de 500€ inscrite au RCS de Créteil

Code APE : 4752A-Organisme de formation 11940977594-SIRET : 82502126400015 - SIREN 825 021 264

PROGRAMME - SCENARIO PEDAGOGIQUE

SEQUENCE 1

Objectifs : Identifier les objectifs et étapes de la formation

Vérification du respect des prérequis
Présentation du centre, de l'équipe Pédagogique et des moyens matériels
Présentation de la formation
Modalités pratiques
Tour de table

SEQUENCE 2

Objectifs : Théorie

L'évaluation des risques
Les grandeurs électriques
Les dangers de l'électricité
Les mesures de protection
Les limites, zones et opérations liées
Les équipements de protection
Les rôles et titres d'habilitation
Les outillages et matériels électriques
La procédure en cas d'accident électrique
La procédure en cas d'incendie électrique
L'organisation des travaux électriques
L'organisation d'intervention
La procédure de consignation électrique

SEQUENCE 3

Objectifs : Evaluation QCM

SEQUENCE 4 –

Objectifs : Pratique

Effectuer une consignation électrique
Préparation à des travaux ou à une intervention
Le compte rendu de son activité.

SEQUENCE 6

Objectifs : Bilan et synthèse de la formation

Clôture de stage

Moyens pédagogiques et Techniques :

Salle adaptée, moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités.
Matériel spécifique à l'habilitation électrique : gants isolant 1000v, sous gants, tapis isolant, cellule basse tension, VAT, matériel technique isolant.
Exposés et discussions s'appuyant sur des expériences vécues.
Mise en application pratique effectuée par chaque stagiaire.
Contrôle des connaissances assurées régulièrement tout au long du stage.
Tests théoriques et pratiques.
Un livret pédagogique est remis à chaque stagiaire

Vous pouvez retrouver nos conditions générales de ventes sur notre site www.manmatformations.com